

E 2800(-)1990/106/19
[DoDiS-9041]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. HOLZAPFEL, MINISTRE D'ALLEMAGNE, LE 9 AVRIL 1954,
À 12 HEURES

[Berne, 9 avril 1954]

Le Ministre d'Allemagne m'a demandé un entretien. Il a été chargé par son Gouvernement de m'exposer sa position à l'égard de la décision de l'URSS de restituer à la République démocratique allemande sa pleine ou quasi pleine souveraineté. Le Ministre a en particulier attiré mon attention sur les déclarations faites à cet égard par le Chancelier Adenauer devant le Bundestag. Il a exprimé le désir de son Gouvernement que les autres pays, comme la Suisse, ne reconnaissent pas le Gouvernement de l'Allemagne orientale et n'établissent pas avec lui des relations diplomatiques. M. Holzapfel a souligné qu'il connaissait les exigences de notre neutralité, mais qu'il espérait néanmoins que le Conseil fédéral ne prendrait pas de décision ayant pour effet de reconnaître la division de l'Allemagne en deux¹.

J'ai répondu à M. Holzapfel que nous n'avions pas l'intention pour le moment d'établir des relations diplomatiques avec l'Allemagne orientale, mais qu'éventuellement nous devrions envisager la création de représentations commerciales à Zurich et à Berlin, et cela d'ailleurs moins pour des raisons d'ordre commercial qu'à cause des 3200 Suisses qui habitent encore l'Alle-

1. *Concernant les préoccupations allemandes, cf. la lettre de A. Huber à A. Zehnder du 7 avril 1954, E 2001(E)1969/121/66 (DoDiS-9053) et la notice d'E. von Graffenried à A. Zehnder et S. Stiner du 21 avril 1954, ibid. (DoDiS-9059).*

magne orientale et dont nous ne pouvons pas nous désintéresser². J'ai précisé que M. Holzapfel serait tenu au courant des décisions que nous pourrions être amenés à prendre.

M. Holzapfel m'a parlé ensuite du bâtiment occupé actuellement par l'Ambassade de Grande-Bretagne. Il est au bénéfice d'une option pour un immeuble Rüfenacht et aimerait que nous attirions l'attention de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne sur l'intérêt qu'il y aurait pour son Gouvernement à acquérir cet immeuble, qui conviendrait pour une ambassade. J'ai répondu à M. Holzapfel que je n'étais pas renseigné.

2. Cf. la proposition du DPF au Conseil fédéral du 3 avril 1954, *ibid.* (DoDiS-9047) et la notice de S. Stiner du 26 avril 1954, *ibid.* (DoDiS-9058).